REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2026
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200013753-20261030-588_2026-AR

VILLE DE
Punaauia

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ n°588/2026 du 30 octobre 2026

Autorisant l'utilisation à titre exceptionnel des locaux du lycée professionnel Saint Joseph avec hébergement de la manifestation « TAUREA MOVE » 8ème édition du 1er au 6 novembre 2026

AMPLIATIONS :

Commune de Punaauia	1
Haut-commissariat	1
Police municipale	1
Gendarmerie	1
Archives	1
D C A	1
	6

Acte rendu exécutoire

Le Maire certifie sous sa responsabilité
que le présent acte a été

déposé
à la Subdivision Administrative
le 30 OCT. 2026

et notifié
le 30 OCT. 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le 7ème adjoint

VILLE DE PUNAAUIA TAHITI Polynésie Française

Yann LEU

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française,

VU le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

VU le code de l'aménagement applicable en Polynésie française et notamment son article A. 511-4 ;

VU le rapport d'étude 2003-6/MFL/DCA du mardi 20 octobre 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission de sécurité émis dans son procès-verbal de séance n° 2699/MFL/DCA du mercredi 28 octobre 2026 ;

VU le rapport de visite sur site n° 2003-9 MFL/DCA du vendredi 30 octobre 2026 ;

VU le procès-verbal de la commission de sécurité n° 2702 MFL/DCA du vendredi 30 octobre 2026 dans lequel la commission ne s'est pas prononcée ;

Considérant que l'utilisation de locaux du lycée professionnel Saint Joseph avec hébergement temporaire des participants de la manifestation « TAUREA MOVE » 8ème édition du 1er au 6 novembre 2026 constitue une utilisation exceptionnelle pour une exploitation autre que celle autorisée, soumise à autorisation en application de l'article A. 511-4 du code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Considérant que la commission de sécurité de la Direction de la Construction et de l'Aménagement ne s'est pas prononcée lors de sa visite sur site du vendredi 30 octobre 2026 tel que mentionné dans son rapport n°2702/MFL/DCA ;

Considérant l'engagement de l'union pour la jeunesse à garantir la surveillance de nuit des locaux d'hébergement du Lycée Saint Joseph par deux agents SSIAP qualifiés ;

ARRÊTE

Article 1 Est autorisée, à titre exceptionnel, l'utilisation des locaux du lycée professionnel Saint Joseph avec hébergement temporaire de la manifestation « TAUREA MOVE » 8ème édition du dimanche 1er novembre 2026, à partir de 06h00 du matin, au vendredi 06 novembre 2026 à 17h00, sous réserve de respecter les prescriptions émises par la commission de sécurité dans son rapport n° 2003-9/MFL/DCA du 30 octobre 2026.

Article 2 L'organisateur doit se tenir en conformité avec les dispositions prévues en matière de sécurité pendant toute la durée de l'exploitation.

HÔTEL DE VILLE
BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française
Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf

REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2026
Application agréée E-legalite.com
099_AR-987-200013753-20261030-588_2026-AR

Article 3 Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification.

Article 5 Le Directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de PUNAAUIA, le chef de la brigade de la Police municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et notifié.

Pour le Maire et par délégation,
Le 7ème adjoint

VILLE DE PUNAAUIA
TAHITI Polynésie Française

Yann LEU

HÔTEL DE VILLE
BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française
Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : ville@punaauia.pf — www.punaauia.pf